



En bref : Visa pour la candidature à l'université

Procédure de visa et d'entrée pour les ressortissants de pays tiers soumis à l'obligation de visa.
Conditions générales (article 5 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG) : passeport,
preuve de financement, absence de motif d'expulsion.

VÉRIFICATION DES CONDITIONS REQUISES

Étape

1

- Certificat de fin d'études secondaires étranger donnant accès aux études supérieures.
- Exigence linguistique du cursus choisi (si la langue des études souhaitées est l'allemand, généralement niveau B2 (CECRL).
- Preuve de financement : bourse, compte bloqué d'au moins 1 027 € par mois (en 2024) ou déclaration de prise en charge.

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS AUPRÈS DE L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE

- Préparez les documents nécessaires : entre autres, passeport, diplôme de fin d'études, preuve de financement, preuve des connaissances de l'allemand, formulaire de demande de visa.
- i** **Veillez noter** : les ambassades allemandes fournissent sur leur sites web des informations sur les délais d'attente éventuels lors de la demande de rendez-vous et sur les documents supplémentaires qui peuvent être exigés.

Étape

2

DEMANDE DE VISA DANS LE PAYS DE RÉSIDENCE

Étape

3

- Apportez les documents complets.
- Frais : 75 € en devise locale.
- i** **Veillez noter** : la durée de traitement dépend fortement de la représentation étrangère et de la complexité du dossier. Renseignez-vous sur le site web de l'ambassade compétente.

DÉPART POUR L'ALLEMAGNE

- Délivrance d'un visa d'entrée pour la candidature à l'université.
- Réservez un billet d'avion ou un voyage pour l'Allemagne.
- i** **Veillez noter** : pour la délivrance d'un visa d'entrée, il est nécessaire d'avoir une assurance maladie valide. Après l'arrivée en Allemagne, il faut souscrire une nouvelle assurance maladie.

Étape

4

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR EN ALLEMAGNE APRÈS OBTENTION D'UNE PLACE À L'UNIVERSITÉ

Étape

5

- Déclarer son adresse de résidence en Allemagne auprès du bureau de déclaration de domicile.
- Prenez rendez-vous auprès du service des étrangers compétent.
- Demandez la liste des documents requis auprès du service des étrangers et préparez-les.
- Faites la demande d'un permis de séjour pour des études (article 16b de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG).
- Les frais peuvent atteindre 100 € (article 45 et suivants de l'ordonnance sur le séjour des étrangers - AufenthV).
- i** **Veillez noter** : le permis de séjour doit être demandé avant l'expiration du visa d'entrée.

Ce graphique est une représentation simplifiée de la procédure de demande de visa. Les étapes décrites visent uniquement à présenter clairement la procédure de demande d'autorisations de séjour. Pour plus de détails sur la procédure de visa et les points de contact importants, veuillez consulter le site www.make-it-in-germany.com.